

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 MARS 2022

N° CCAS_2022DL011

Date de convocation : 11 mars 2022

Affichage du compte-rendu : 24 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mars à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame Christiane PUTHOD.

Présents : Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Muriel PETIT), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI)

Excusés / absents : Alain VIOLLET

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Christiane PUTHOD

Le compte administratif de l'année 2021 a été arrêté aux résultats suivants :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
Fonctionnement	580 899,76 €	590 675,08 €	9 775,32 €
Investissement	7 759,20 €	22 796,84 €	15 037,64 €
Excédent global de clôture 2021			24 812,96 €

Il convient de rapprocher ces résultats des prévisions de 2021 afin d'examiner la réalité de la gestion.

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Différence(s)	Taux
Dépenses	609 039,00 €	580 899,76 €	28 139,24 €	95,38 %
Recettes	609 039,00 €	590 675,08 €	18 363,92 €	96,98 %

INVESTISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Différence(s)	Taux
Dépenses	23 332,24 €	7 759,20 €	15 573,04 €	33,26 %
Recettes	23 332,24 €	22 796,84 €	535,40 €	97,71 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Intervenant pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie auprès des seniors, et au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage, le service malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, a poursuivi ses actions tout au long de l'année 2021.

Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 95,38 %.

Les charges de personnel (qui incluent les salaires et les charges sociales) :

Pour ce qui concerne le service d'aide et d'accompagnement à domicile, le taux d'exécution 2021 de la masse salariale se situe à hauteur de 97,28 %. Ces dépenses s'élèvent à 526 876,93 €.

En 2021, 13 918 heures ont été effectuées à domicile par les agents titulaires et remplaçants (contre 12 737,50 heures en 2020, 11 707 heures en 2019, 13 191 heures en 2018, 14 791,50 heures en 2017, 14 769 heures en 2016, 16 222,5 heures en 2015, 15 678,50 heures en 2014). 95 personnes ont bénéficié du service à domicile (contre 105 personnes en 2020, 94 en 2019, 99 en 2018, 105 en 2017, 109 en 2016, 120 en 2015, 118 en 2014).

La différence entre le BP 2021 et le CA 2021 s'explique cette année encore par les corrélations suivantes :

- la nature de l'activité aléatoire du SAAD (décès, hospitalisations, entrée en institution),
- le recrutement de personnel contractuel permettant de répondre aux besoins du service, et de compenser le remplacement d'agents absents pour maladie.
- la réalisation sur l'année pleine des exonérations de charges pour les personnels non titulaires.

Le budget du personnel traduit l'exécution d'obligations réglementaires notamment :

- la prise en compte de l'évolution de la carrière des agents (GVT : PPCR 2021, avancement de grade, avancement d'échelon),
- les augmentations réglementaires qui incombent aux employeurs publics avec les augmentations de charges et de cotisations sociales nuancées par la prise en compte des exonérations de charges patronales sur l'année,
- la mise en œuvre de la prime de précarité au 1^{er} janvier 2021,
- l'évolution du SMIC au 1^{er} octobre 2021,
- de la mise en œuvre effective des mises à disposition du personnel « ville » auprès du SAAD. Ces mises à disposition reflètent en effet la structuration des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du SAAD de se centrer sur leur cœur de métier.

L'acquisition des repas portés :

En 2021, 5 970 repas ont été servis (contre 6 683 en 2020, 6 620 en 2019, 7 704 en 2018, 6 992 en 2017, 6 084 repas en 2016, 5 418 en 2015) pour 50 personnes (contre 47 en 2020, 44 en 2019, 46 en 2018 et 44 les deux années précédentes).

Le coût d'acquisition des repas s'élève en 2021 à 26 463,80 € (contre 34 916,90 € en 2020, 26 359,76 € en 2019, 33 218,09 € en 2018, 27 774,49 € en 2017, 25 499,37 € en 2016 et 23 825,00 € en 2015).

Au cours de l'année 2021, suite à une demande des usagers, le conseil d'administration a fait le choix de changer la qualité et la constitution des repas en passant par un nouveau prestataire. A partir de juillet 2021, il a donc été conclu un nouveau marché avec la société API restauration.

La contribution au soutien à domicile :

Pour rappel, la dépense relative à ce dispositif qui permet, en partenariat avec Soliha, selon la convention SSIG 2019-2022, de soutenir à domicile et d'améliorer l'habitat des seniors mais également de prévenir de la précarité énergétique les ménages les plus modestes (compte 6288) a été transférée au budget du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les autres dépenses :

Par rapport au budget 2020, les dépenses réalisées au compte 6061 combustibles et carburants ont été supérieures à la prévision. Cette hausse s'explique par l'augmentation du coût du carburant tout au cours de l'année 2021.

A contrario, certaines dépenses n'ont pas été réalisées dans leur totalité, notamment pour les comptes suivants :

- compte 60624 fournitures administratives : les sommes provisionnées pour les dossiers d'usagers n'ont pas été dépensées ;
- compte 6068 autres achats non stockés matières et fournitures : seuls les gants de protection ont été achetés au personnel, la Métropole ayant fourni le reste du matériel nécessaire (masques) durant toute l'année 2021 ;
- compte 6251 voyages et déplacements : en raison de la crise sanitaire, les agents se sont moins déplacés ;
- compte 6262 frais de télécommunication : modification du contrat à partir d'octobre 2021. Le coût de l'abonnement étant plus avantageux.

Les recettes :

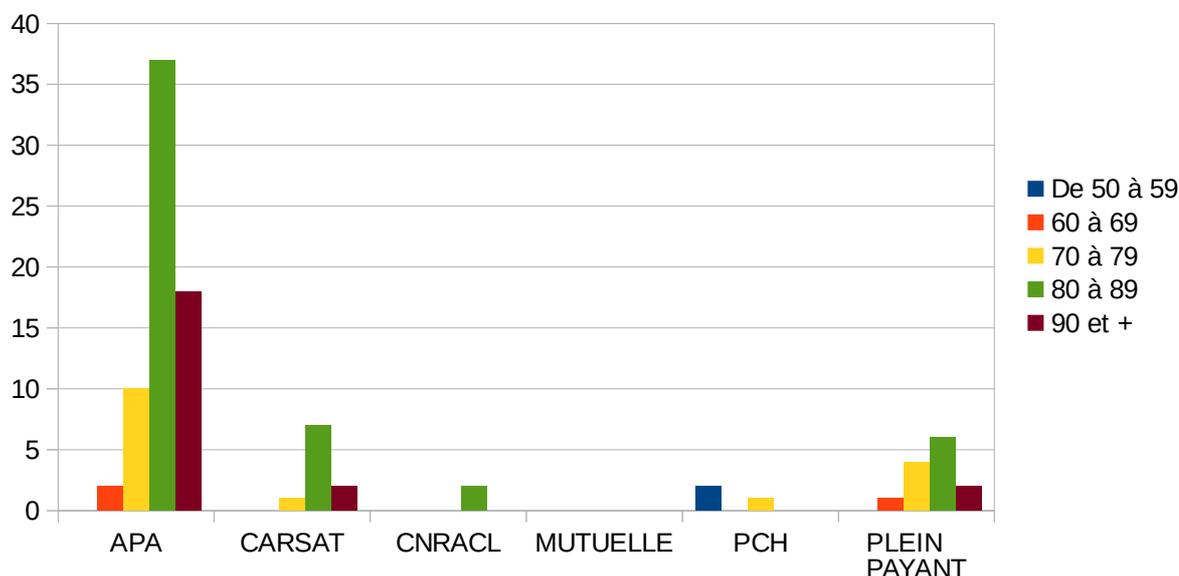
Le taux de réalisation des recettes est de 96,98 %. Elles sont légèrement inférieures aux prévisions et sont principalement constituées par :

- le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2020 à hauteur de 15 980,97 €,
- la subvention du CCAS à hauteur de 150 000 €,
- les prestations d'aides à domicile qui s'élèvent à 294 804,43 € (participations familiales et participation des organismes officiels),
- les atténuations de charge du personnel : remboursement suite à arrêts maladie de 15 579,79 €
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement de la Métropole dans le cadre d'un plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire s'élevant à 28 880,57 €,
- les prestations du portage de repas pour 44 941,21 € (participation des familles),
- la quote parts des subventions d'investissement de 2 250,00 €
- la mise à disposition du personnel du CCAS au SAAD de 38 237,37 €
- et des recettes diverses (pénalités sur marchés, écritures comptables de régularisation des rattachements 2020, retenue à la source) à hauteur de 0,74 €.

Les bénéficiaires des prestations d'aide à domicile et du portage de repas sont très majoritairement des personnes âgées de 80 ans, et plus. L'aide financière majeure est l'APA.

En 2021, le nombre d'usagers au SAAD est de 95 personnes et portage. Le graphique suivant détail l'âge des usagers du SAAD en fonction de leur prise en charge financière.

Nombre d'usagers par âge et par prise en charge



L'exécution des dépenses et des recettes dégage ainsi un résultat excédentaire de fonctionnement de 9 775,32 € (contre 15 980,97 € en 2020, 54 333,03 € en 2019, 103 545,38 € en 2018, 541,83 € en 2017 et 65 009,95 € en 2016).

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses :

Elles sont constituées de :

- l'achat de smartphones pour les agents du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour 2 097,60 €,
- l'achat de badges de télégestion pour 300,00 €,
- l'acquisition de 2 frigos pour 3 111,60 €,
- la subvention d'investissement 2019 transférée au compte de résultat pour 2 250 €.

Les recettes :

Leur taux de réalisation est à hauteur de 97,71 %.

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- l'affectation du résultat de l'exercice 2020 (19 162,24 €),
- les dotations aux amortissements (3 456,99 €),
- le FCTVA (177,61 €)

L'exécution des dépenses et des recettes permet de dégager un résultat excédentaire d'investissement de 15 037,64 €.

En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle et après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADOPTE** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de **24 812,96 €**.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, le jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,